



## Coronavirus : Déterminés à faire interdire le masque à l'école, 400 parents saisissent la CEDH



**JUSTICE** Le collectif sarthois des « Parents atterrés », opposé au port du masque pour les élèves du CP au CM2, est à l'origine de la démarche devant la Cour européenne des droits de l'homme

Un enfant masqué. (Illustration) — *Sergei Karpukhin/TASS/Sipa USA/S*

Ils étaient une trentaine de parents à se déplacer symboliquement ce midi jusqu'à l'institution strasbourgeoise. Ce mercredi, un collectif de 400 familles issues de 73 départements annonce avoir introduit une requête devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Opposés au port du masque imposé aux élèves du CP au CM2, mesure qui a fait son retour partout en France depuis début novembre, ils ont décidé d'attaquer l'Etat français pour « violation des droits à la santé et à l'instruction des enfants à l'école élémentaire », indique Me Claire Murillo, l'avocate mancelle du collectif sarthois des Parents atterrés, à l'origine de la démarche.

Convaincues « des impacts physique, psychologique, et sur l'accès à l'instruction » du port du masque prolongé, une dizaine d'heures par jour pour certains enfants, ces familles, qui avaient été déboutées au mois de juin par le Conseil d'Etat, ne désarment pas. « Nous présentons une argumentation étayée, avec des études, des témoignages, des prises de position de professionnels de santé », indique Nicolas Landy, coordinateur du collectif. Ces parents, qui indiquent « ne plus avoir confiance dans les institutions », regrettent le fait qu'aucune étude sur les « réels bénéfices » de la mesure, entrée en vigueur il y a plus d'un an, n'ait été menée par l'Etat.

Un autre collectif dans la même démarche

Eux, en tout cas, en sont convaincus : « Nous disons que masquer les enfants n'a pas d'impact sur l'épidémie, en revanche il y a un risque pour les enfants, avec pour certains des problèmes respiratoires, une détresse sur le plan psychologique, une incapacité à percevoir les émotions de leurs camarades ou de leurs enseignants... », poursuit Nicolas Landy, qui rappelle que la présidente de la Société française de pédiatrie a récemment qualifié la mesure de « non sens ».

Il y a quelques mois, un autre collectif de parents des Pays-de-la-Loire, dans la région angevine, avait déjà saisi la Cour européenne des droits de l'homme, pour les mêmes





URL :<http://www.20minutes.fr/>

PAYS :France

TYPE :Web Grand Public

► 1 décembre 2021 - 15:36

[> Version en ligne](#)

raisons. « Leur requête a récemment été jugée recevable, c'est-à-dire qu'ils sont passés dans la phase d'instruction, se félicite Nicolas Landy. Nous pensons que la CEDH va joindre nos deux dossiers. » Sa réponse n'est en tout cas pas attendue avant plusieurs mois.

